

**ASSEMBLEE GENERALE  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE  
LOT-ET-GARONNE  
DU 29 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin, à 14h30, les membres du Conseil Départemental de l'accès au droit de Lot-et-Garonne, se sont réunis au Tribunal de Grande Instance d'Agen.

L'assemblée générale est présidée par Madame ALMENDROS Béatrice, en sa qualité de Présidente du CDAD de Lot-et-Garonne et du TGI d'Agen. Le secrétariat est assuré par Madame MELCARE-ZACHARA Johanne, assistante de justice.

Madame la Présidente constate que sont présents:

- Mme GARNIER Manuella, Procureur de la République d'AGEN
- Me COSSET Edmond, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'Agen
- Me VIGUIER Jean-Philippe, Président de la Chambre départementale des huissiers de justice de Lot-et-Garonne
- Me LAPOTRE-ROUZADE Valérie, membre de la Chambre interdépartementale des notaires de Lot-et-Garonne
- M. CANAL Jean, membre de l'UDAF47
- M. CAUSSE Jean-Marc, membre de l'amicale des maires de Lot-et-Garonne
- Me LAMARQUE Patrick, Président de la CARPA

Et que sont absents et excusés:

- M. FABRE Laurent, Directeur adjoint du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne

Soit les deux tiers des membres présents, Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Sont également présents à titre consultatif:

- Monsieur LESPES Stéphane, agent comptable du CDAD du Lot-et-Garonne.

L'assemblée générale débute à 14h35.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée:

- approbation PV de l'assemblée générale du 22 Décembre 2017
- approbation des comptes de l'année 2017
- bilan activité 2017
- projets 2018
- questions diverses

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE<br/>DU 22 DECEMBRE 2017 -</b></p> |
|--|

Ledit procès verbal a été envoyé et joint à la convocation de l'assemblée générale aux membres de droit du CDAD, par mail du 15 mai 2018.

**Le PV est approuvé à l'unanimité.**

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>II – APPROBATION DES COMPTES</b></p> |
|--|

Madame La Présidente donne la parole à Monsieur LESPES Stéphane, agent comptable du CDAD.  
Il présente le rapport d'exécution sur l'exercice 2017:

**I - DEPENSES**

**. Dépenses du programme d'action supportées par le budget du CDAD47.**

Les permanences en milieu pénitentiaire et les permanences d'information juridique assurées par l'association INFODROITS ont donné lieu à exécution budgétaire à hauteur de 7 660 € (soit 1 900 € PAD pénitentiaires et 5 760 € PAD juridiques).

Les permanences de l'écrivain public intervenant sur les points d'accès au droit ont été mises en place et ont été prises en charge à hauteur de 680 €.

Les conventions avec le barreau d'Agen pour des permanences de consultations juridiques pour l'année 2017 ont été facturées à hauteur de 4 800 €.

Une action à destination d'un public scolaire dans le cadre de la lutte contre le cyber-harcèlement a été menée sur l'école d'Aubiac (Prise en compte de frais et de rémunération du barreau pour 660 €).

Une action similaire a été réalisée au mois de juin sur une école de Nérac et sera prise en charge dans les mêmes conditions.

Au total, les dépenses du programme d'action au 29/09/18 s'élèvent à 13 800 €.

**. Dépenses de fonctionnement courant.**

Les dépenses de fonctionnement courant du CDAD au 29 juin 2017 sont constituées de frais de téléphonie pour 961,97 €.

Les frais liés au photocopieur du PAD de Villeneuve-sur-Lot s'élèvent à 640,34 € (487,04 € location et 153,30 € de maintenance/consommation).

Les autres dépenses de fonctionnement du CDAD (fournitures administratives) pour 40,20 €.

Au total, les dépenses de fonctionnement courant au 29/06/18 s'élèvent à 1 642,51 €.

### **. Opérations en capital.**

Aucune opération d'investissement au budget 2018.

### **. Total des dépenses budgétaires**

Les dépenses budgétaires au 29 juin 2018 s'élèvent donc à 15 442,51 €.

### **II - RECETTES**

La subvention annuelle du ministère de tutelle a été reçue le 04/05/18.

Elle s'élève à 40 000 € comme l'an dernier.

### **III – DISPONIBILITES**

Niveau de la trésorerie au 01/01/2018: 57 282,74 €.

Niveau de la trésorerie au 29/06/2018: 86 447,06 €.

(soit une augmentation de 29 164, 32 €)

En l'absence d'observation sur l'annonce de l'exercice comptable 2017, **l'assemblée approuve, à l'unanimité, le compte financier de l'exercice 2017 ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.**

### **III – BILAN ACTIVITES 2017-2018**

Des points d'accès au droit au sein des Restaurants du cœur de Lot-et-Garonne ont été ouverts, cette année. Y interviennent l'association INFODROITS (information juridique), Mme BOURGES (aide à l'écriture) et les avocats au Barreau d'Agen, dont les prestations sont directement versées au barreau.

Le CDAD 47 ne fonctionne actuellement qu'avec le soutien du Ministère de la justice. Le Conseil Départemental, en tant que membre de droit, pourrait être sollicité en matière de publication ou financer des flyers comme il l'avait déjà fait pour le colloque sur l'hospitalisation d'office.

### **IV – PROJETS 2018-2019**

Mme ALMENDROS précise à l'assemblée que le 1er président de la Cour d'appel d'Agen a suggéré que sa juridiction se dote d'un logo. L'éducation nationale pourrait être sollicitée afin que les écoliers puissent participer à ce projet.

L'établissement dont le projet de logo serait retenu obtiendrait alors une somme d'argent.

Le prix pourrait éventuellement atteindre 1 000 €. L'information pourrait être diffusée par voie de presse.

M. Philippe RIVIÈRE, chef de cabinet et des chefs de cour, est chargé de ce projet. Il est notamment prévu qu'il sollicite le CDAD en fin d'année.

Une enveloppe budgétaire est également proposée aux membres du CDAD, pour que ce dernier puisse créer un nouveau site internet (plus performant). Il est donc suggéré de faire appel à un prestataire.

Une somme de 5 à 6 000 € pourrait être dédiée à ce projet.

Mme ALMENDROS évoque le colloque sur les addictions (légal et illégal) qui s'était tenu dans le Lot. Certaines personnes dépendantes aux drogues et aux jeux vidéo avaient pu témoigner. Dans ce cadre, la Chambre des métiers avait été d'un grand soutien en mettant son amphithéâtre à disposition.

Si le CDAD d'Agen et du Lot organisent un colloque sur le même thème, il est nécessaire que les usagers participent en nombre. L'hôpital de la Candélie pourrait intervenir et notamment le Docteur GABBANI.

Me LAMARQUE Patrick se porte aussi volontaire pour préparer un colloque. On suggère alors un autre thème comme celui du « droit du sport », ce qui conduirait le CDAD à contacter les directeurs des clubs sportifs afin qu'ils puissent apporter leur témoignage sur la violence dont ils ont déjà été témoins dans leurs différents centres. Pourraient être également évoquées les différents types de responsabilités encourues, dans ce cadre.

La faculté de droit d'Agen (fac du pin) dispose d'un amphithéâtre de 400 places. Elle pourrait donc être sollicitée pour mettre ses locaux à disposition.

A cette occasion, il serait possible de faire appel à un prestataire qui filmerait le colloque en direct retransmis sur le site du CDAD.

**Les projets sont votés à l'unanimité.**

**La Présidente**

**Madame ALMENDROS Béatrice**

**La Commissaire du Gouvernement**

**Madame GARNIER Manuella**

**La Secrétaire de séance**

**Madame MELCARE-ZACHARA Johanne**